



Info'touit-CGT

Vers la version en ligne : <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/03/infotouit-12-rennes/>

#Édito

Nous avons une pensée pour les ukrainiennes et les ukrainiens, dont la vie a brutalement basculé dans l'enfer de la guerre. En attaquant l'Ukraine, Vladimir Poutine attaque notre rêve européen, notre rêve de démocratie, de liberté et de paix. Saluons aussi le courage des citoyens russes qui exposent leur vie, bravent les interdictions de Poutine en descendant manifester dans la rue et en signant des tribunes. Beaucoup d'entre eux subissent des arrestations. Enfin, en ce mois de Mars, souvenons-nous de femmes Russes qui, au péril de leur vie, ont défié ou continuent de défier le pouvoir en place. Certaines ont dénoncé les exactions de l'armée russe en Tchétchénie.

Mobilisons nous contre cette violation de souveraineté de l'Ukraine

La CGT, avec les 45 organisations du Collectif national des marches pour la paix, appellent à des mobilisations « pour la paix et une solution négociée en Ukraine », dont celle du 5 mars 2022, suite à une déclaration commune : « Il s'agit d'une guerre, en violation de la souveraineté d'un pays, en violation du droit international et des principes fondateurs de la Charte des nations unies ». Cette crise, tout comme celle précédente du COVID, doit nous faire prendre conscience de la fragilité de nos démocraties. Le risque reste grand, si nous ne réagissons pas collectivement de basculer vers des divisions et replis identitaires.

Plus prosaïquement, nos collectivités doivent se ressaisir et prendre la juste mesure de la nécessité d'un retour à l'essentiel : un service public de qualité qui mette l'humain au centre de ses analyses

Car chacun a son rôle à jouer et nos collectivités locales doivent plus que jamais réagir et être à l'écoute de leurs agents. Comment en effet ne pas se rendre compte que nous arrivons au bout d'un système ? La fatigue générée par le COVID, les alertes répétées de mal être liées à la toute puissance des logiques gestionnaires et de communication (la forme au détriment du fond), la montée des inégalités, la banalisation des discours d'extrême droite et aujourd'hui le retour à des guerres de territoires doivent interroger à tous les échelons.

Le sentiment d'épuisement, de manque de reconnaissance (au delà des discours et séminaires), de paupérisation, de conditions de vie qui se dégradent pour beaucoup de travailleurs ne sont pas à prendre à la légère. Ce sont ces points qui doivent être au cœur de nos agendas sociaux.

Un dialogue social en berne

En tant qu'organisation syndicale nous ne pouvons pour le moment que déplorer le manque d'écoute de nos élus (cf négociations en cours sur les repos compensateurs), le manque de transparence avec l'absence de bilans sociaux depuis 2016 (remplacés par des bilans insatisfaisants) et des logiques de priorisation.

C'est un chantier de fonds qu'il convient de mener : soyons pragmatiques, redonnons envie aux agents d'exercer leurs métiers, arrêtons les injonctions contradictoires. Il n'est pas entendable de demander à des agents toujours plus de qualité de services tout en leur indiquant pour absorber leurs charges de travail d'exercer leurs missions en mode dégradé. Reconnaissons notre travail à leur juste valeur, misons sur la prévention plutôt que sur la réparation.

#rennesmetropolevilleccas

#A la soupe, les nouvelles grilles indiciaires sont arrivées mais il n'y en aura pas pour tout le monde...

Suite à l'augmentation du SMIC, le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 fixe à compter du 1er octobre 2021 le minimum de traitement à l'indice majoré 340 correspondant à l'indice brut 367. **Les agents, occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 340, percevront le traitement afférent à l'indice majoré 340 (indice brut 367).**

Cela impacte :

- Les 6 premiers échelons de l'échelle C1,
- Les 4 premiers échelons de l'échelle C2,
- Les 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise.

Il s'agit ainsi d'une simple augmentation de l'indice minimum de traitement et non une modification des grilles indiciaires, qui pour le moment ne sont pas modifiées.

☞ Ci-joint les liens des barèmes de traitement pour 2022 :

- ☞ <https://ugictcgt-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=Oy95I2zy5JIR>
- ☞ <https://ugictcgt-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=sMwmx62CUtpN>
- ☞ <https://ugictcgt-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=ka9ttP70KrE2>

La hausse du point d'indice est l'unique levier permettant d'augmenter le traitement de tous les agents de façon égalitaire. Le point d'indice de la Fonction publique détermine la rémunération des fonctionnaires. En moyenne, il représente plus de 80 % du salaire des agents de la Fonction publique. La valeur actuelle du point d'indice est de 4,68603 € bruts. Le traitement indiciaire est calculé en multipliant l'indice majoré (variable selon le grade et l'échelon du fonctionnaire) par le point d'indice. **C'est ainsi que la CGT et son UGICT revendiquent une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au minima 10%, ainsi qu'une revalorisation significative de l'ensemble des grilles indiciaires.** **C'est en ce sens que nous serons nombreuses et nombreux mobilisé-es les 8, 17 et 31 mars 2022 à l'appel de la Fédération CGT des Services publics.**

8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes

C'est le moment de se mobiliser pour gagner enfin l'égalité ! Cette lutte est indispensable, car nous sommes encore très loin de l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement au travail : les femmes gagnent, en moyenne, toujours 28,5 % de salaire en moins. Chaque jour, c'est comme si les femmes arrêtaient d'être payées à 15h40. Dans nos collectivités, les femmes sont majoritaires. Déconstruisons ensemble des idées reçues sur l'égalité dans la Fonction publique Dans nos collectivités

(Catégories A : 71% ; B : 61% ; C : 60%) avec une présence dans les filières suivantes : filière médico-sociale (99%), administrative (85 %), animation (72 %) et culturelle (66 %).

Temps non complet : 181 agents occupent un poste à temps non complet, (différent du temps partiel) soit 6 % des effectifs sur emploi permanent, soit 86 % de femmes et 14% d'homme.

Parcours professionnel : suppression du parcours 1 pour toutes et tous

Avancement de grade : 9, 4 % des femmes ont obtenu un avancement de grade

Pénibilité : aucune reconnaissance exceptée pour les EPHAD, les crèches, les aides à domicile.

Garde enfant : pas de priorité pour les places en crèches, garderie municipale payante.

Rendez-vous : place de la République à 14h avec un temps fort à 15h40.

Téléchargez notre violentomètre : <https://ugictcgt-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=C66GqoLWq2cS>

#Culture

Après 9 mois de conflit, La CGT et son UGICT ont déploré les propos tenus par Mme ROUSSET dans le Ouest France du 26 février. Un démenti a été transmis.

En effet celle-ci a déclaré que ce mouvement était à rattacher à l'application de la réforme nationale sur les 1607 heures. Une telle présentation du conflit nous paraît incorrecte, voire malhonnête.

Depuis le début du mouvement, et ce contre l'avis de la CGT et de l'intersyndicale, la confusion entre la question des 1 607 h et celle des repos compensateurs des samedis, dimanches et jours fériés est savamment entretenue.

Nos élus ne cessent de brouiller les lignes et profitent des 1 607h pour détricoter des acquis et conquis durement obtenus lors de précédentes luttes syndicales. Comment ? En faisant passer les agents des bibliothèques pour des nantis !

Vers l'article publié dans Ouest-France : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000 greve-covid-a-rennes-la-frequentation-des-bibliothèques-en-berne-f9f14cca-94b1-11ec-bde8-dbb9f3f1962>

Vers notre droit de réponse : <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/02/la-cgt-deploire-le-manque-de-dialogue/>

Nous regrettons de tels raccourcis et nous en profitons pour souligner que la filière culturelle n'a jamais été la plus avantageuse de la FPT !

Nous regrettons également que nos élus déshabillent Pierre pour habiller Jacques !

Après 9 mois où en sommes-nous ?

Nous ne constatons aucune avancée et ne pouvons que souligner la piètre qualité d'un dialogue social pourtant mis en avant par Mme la Maire de Rennes et ses adjoints

Le mardi 1er mars :

Une nouvelle rencontre entre l'intersyndicale et l'administration sur la suppression des repos compensateurs du travail du week-end a eu lieu. L'administration a réitéré son refus de donner suite à nos revendications.

Elle propose aux agents des Champs Libres d'intégrer entre 8 et 10 dimanches travaillés dans le cycle de travail, de permettre aux agents volontaires d'y ajouter jusqu'à 4 dimanches en Heures supplémentaires (permettant de générer des heures de repos) et aux agents des bibliothèques de quartier, de ne travailler que 1 dimanche sur 4 (possibilité laissée aux volontaires d'en faire 1 sur deux). Les anciennes propositions sur une NBI ne sont plus d'actualité.

Le 4 mars une assemblée générale a voté la poursuite du mouvement.

Après une heure et demi de présentation et d'échanges avec les agents des bibliothèques, la décision est tombée de :

- Poursuivre la grève jusqu'au 31 aout 2022
- Rédiger une plateforme de revendications claires afin de ne plus faire l'objet des remarques sur notre prétendue inconstance dans nos revendications.

#comité technique

Encore une fois nos interventions CGT et UGICT-CGT ont été nombreuses et détaillées grâce à la participation d'une grande partie des agents concernés par les dossiers présentés.

Nous publierons rapidement l'ensemble de nos interventions et les compte-rendu des échanges en séance sur notre site internet que nous vous invitons à retenir le lien pour vous y rendre : <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/>

Ce que nous pouvons retenir de ce comité technique sera le silence effrayant des élus et de l'administration suite aux déclarations introductives de toutes les organisations syndicales présentes qui ont évoqué le mal être des agents de nos collectivités, voire de leur désespoir face aux détériorations des leurs conditions de travail, perte de congés, perte de pouvoir d'achat, etc.

#charge de travail des cadres

Après avoir fait voter à la hâte, la suppression de 3,5 j de congés pour la plupart des agents, nos collectivités reconnaissent "les problématiques grandissantes liées à l'intensification de la charge de travail". Cette situation est loin d'être nouvelle et nous regrettons qu'il faille s'en remettre à un cabinet extérieur pour espérer avancer sur le sujet.

Si nous entendons la nécessité de devoir faire appel à des structures spécialisées avec un regard neutre, il nous paraît néanmoins symptomatique qu'il n'y ait eu aucune prise en compte du malaise engendré par cette situation lors des négociations sur les 1 607 h.

Quant au questionnaire qui a été envoyé : bien que pertinent pour identifier les problématiques psycho-sociales nous regrettons qu'il se limite aux seuls cadres A, que les questions posées ne cherchent pas à objectiver le temps de travail des agents et ne leur laisse pas davantage d'expression sur des questions ouvertes.

Enfin il nous paraît sain de croiser les regards.

C'est pourquoi l'UGICT-CGT vous invite à remplir un questionnaire que nous avons choisi d'élargir aux catégories B en cliquant sur le lien ci-dessous

<https://docs.google.com/forms/d/1ar1-9DW6vS3mZ9Lo43Jaji7muJoLYJV41ieaQfwGZoU/edit?usp=sharing>

Si vous n'arrivez pas à ouvrir le lien : allez sur un moteur de recherche (logiquement cela fonctionne avec Firefox) et faites un copier-coller du lien. N'hésitez pas à nous appeler si besoin pour que nous fassions le nécessaire.

Nous comptons sur votre participation car notre voix ne pourra porter que si vous êtes suffisamment nombreux à vous exprimer.

#protocole Ségur : le versement du complètement de traitement indiciaire pour les métiers du soin et du lien

La lutte commence à payer. **+183 euros, c'est un début de victoire pour la juste reconnaissance des qualifications et de l'engagement professionnel des agents en lutte depuis plusieurs mois !**

La conférence des métiers du social s'est tenue ce vendredi 18 février 2022. Selon les annonces du Premier ministre, une partie des agents de la Fonction publique territoriale obtiendrait enfin le bénéfice du Complément de Traitement Indiciaire (CTI), soit 183 euros mensuels, à compter du mois d'avril 2022 !

Seraient concernés dans nos collectivités pour la Fonction publique territoriale :

- Les services sociaux du CCAS : assistantes sociales, éducatrices spécialisées, monitrices-éducatrices, conseillères en économie sociale et familiale, psychologues, techniciennes de l'intervention sociale et familiale
- Les services d'aides à domicile des CCAS : une revalorisation des salaires serait mise en place prochainement à l'image du secteur privé associatif...Cela s'ajouterait au CTI obtenu tout récemment pour les auxiliaires de soin à domicile !

La Fédération CGT des Services publics soutient plus que jamais toutes les aides à domicile agentes sociales qui, contrairement à leurs collègues des EHPAD, n'ont pas encore obtenu le bénéfice du CTI. La CGT ne lâchera rien là non plus ! Mais ce n'est qu'un début : de nombreuses collègues de la Fonction publique territoriale restent encore exclues d'une réelle revalorisation salariale et du bénéfice du CTI : les agentes de la filière administrative des fonctions supports des services sociaux, CCAS, les assistantes familiales, les ATSEM mais aussi l'ensemble des agentes des crèches : auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, infirmières...Pour la Fédération CGT des Services publics, ces 183 euros ne sont qu'une première étape loin de ce qu'il faudrait pour une juste reconnaissance des qualifications et des missions de services public exercées au quotidien par les agentes ! 183 euros ne suffira pas à éteindre la colère des professionnels !

#CHSCT à votre écoute : Contact : 06 87 38 16 55 – Fabienne Le Moal et Ludovic Bourgeault

Sur le plan de la santé et de la sécurité des agents, le travail en intersyndical avec toutes les organisations syndicales fonctionne avec également une collaboration des services. Voici les avancées :

- **Direction Petite Enfance**

Cuisine crèche Annie Fratellini : modification de la plonge - Crèche Alain Gerbault : salle de pause : étude sur la mise en place de barreaux amovibles au niveau des fenêtres (évacuation incendie)

- **Direction Éducation Enfance**

École Chateaugiron Landry : réfection de la cour (butées, pentes, accès CALM)

École Chateaugiron Landry : réaménagement du self et office

École Oscar Leroux : réaménagement aire de stockage, déplacement lieu machine à laver, sèche-linge, et centrale désinfection

École Les Gantelles : résolution problème de plonge et ventilation

- **Direction des Jardins et de la Biodiversité**

Équipe Poterie : réfection des locaux - Équipe Berry : réfection des douches, sanitaires, vestiaires.....

- **Direction de la Voirie Propreté et Fêtes**

Équipe Courtemanche : réfection des vestiaires

- **Direction Patrimoine Bâti Maintenance Régie**

Obtention des gilets à leds dans les camions d'astreintes

- **Direction de la Voirie Exploitation** Site de Baud : réfection intégrale des douches
- **Direction des sports**

Piscine de Bréquigny : obtention d'un transpalette électrique, refixation d'étagères locaux techniques et modification du tuyau d'arrosage vestiaires - Piscine Des Gayeulles : remise en fonctionnement de l'éclairage du Centre de Traitement de l'Air.

- **Plateforme de la Lande Touzard (service voirie)**

Réfection intégrale des sanitaires, réfectoire et vestiaires.

#CASDEC, 2022 une année d'audit ?

La collectivité avance encore masquée sur ce point. Après 2 années consécutives en demi-teinte en termes de prestation et de consommation, et notamment avec un détournement de 200 000€ par nos collectivités sur l'année 2021, le CASDEC devrait continuer à exister, car inscrit dans le protocole des élections professionnelles de 2022. Mais sous quelle forme ? Il semblerait que la question "action sociale" et "activité sociale" soient au cœur d'une future réorientation du CASDEC par l'administration. À ce titre les élus CGT prendront leurs responsabilités et feront des propositions pour d'une part défendre le comité d'action sociale et d'autre part convaincre de la nécessité absolue de défendre un CASDEC attractif pour les agents.

Dernière minute :

Le CASDEC a été récemment sollicité par le service mandataire du CCAS pour savoir si il pourrait relayer une communication dans le prochain CASDEC INFO Retraités et sur le site internet.

En effet, le service mandataire est à la recherche de personnes intéressées pour effectuer quelques heures d'interventions à domicile (ménage, courses, accompagnement à l'extérieur...). Le message s'adresserait bien aux retraités en tant que salariés potentiels et non en tant qu'employeurs.

En tant que membre du Conseil d'Administration du CASDEC, notre avis nous a été demandé.

Après en avoir débattu en commission, nous, la CGT et son UGICT-CGT avons décidé de lire un courrier lors du Conseil d'Administration du 4 mars exposant les raisons pour lesquelles nous ne validons pas ce projet.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réactions sur ce dossier en interpellant nos élus au CA du CASDEC via les adresses suivantes : cgt-l.cairon@rennesmetropole.fr et cgt-s.sorel@rennesmetropole.fr

Lien vers notre déclaration : <https://ugictcgt-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=LMfgXz3YcYFy>

#adhésion

La CGT au sein de nos collectivités doit devenir plus forte et plus efficace et nous avons besoin de chacune et chacun.

Plus nous serons nombreuses et nombreux et plus nous serons à même de faire valoir plus largement nos revendications face à une administration méprisante aujourd'hui. Voter le 8 décembre prochain ne suffit pas, même si c'est très important de voter pour la CGT, syndicat véritable contre-pouvoir, et non réformiste. Aujourd'hui nos administrations ont tendance à bafouer le dialogue social, parce que la majorité des voix ont été données en 2018 à un syndicat réformiste.

Sur le plan national, La CGT est présente sur l'environnement et le sociétal et siège majoritairement au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, décideur du sort des agents de la FPT. A Rennes, nous avons la chance d'avoir 2 syndicats pour répondre aux préoccupations de chaque catégorie.

Pour les catégories C, hors agents de maîtrise, la CGT rassemble ouvriers et employés

<https://ugictcgt-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=7lpCPrQ1eDhR>

Pour les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, l'UGICT-CGT 35 a la volonté de faire avancer les revendications catégorielles (management, expertise, responsabilité, charge de travail...)

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/fiche-dadhesion/>



@kristinelesur : « le 8 mars, le 17 le 31 mars on s'arrête tout.e.s. On se met en grève, plus de bla bla, plus de promesses sans lendemain, des actes. Ensemble créons le rapport de force. »



@philippechavroche : " nous invitons les élus de nos collectivités, à prendre réellement leur place dans de réelles négociations afin d'éviter que le désespoir ne gagne les agents de nos collectivités et aboutisse à des incidents ou accidents que nous déplorerions tous."